



## Environnement Dhuï et Marne 93

Association agréée de protection de l'environnement, article L.141-1 du code de l'environnement  
à Clichy-sous-Bois, Gagny, Le Raincy, Montfermeil, Neuilly-sur-Marne, Neuilly Plaisance, Villemomble  
Association locale d'usagers, article R.121-5 du code de l'urbanisme  
auparavant Gagny Environnement

Gagny, le 29 septembre 2016

## Avis sur le Plan Local d'Urbanisme du Raincy

### **Observations générales**

#### **Elaboration du PLU et concertation**

EnDeMa93 tient à souligner la qualité du travail d'élaboration du PLU, plus particulièrement dans le domaine environnemental, et l'exemplarité de la démarche partenariale mise en place qui a associée, entre autres, EnDeMa93, à la préparation des documents.

### **Rapport de Présentation**

#### **Le diagnostic territorial**

##### Les transports et déplacements

##### Carte des transports page 144

Le tracé retenu pour la ligne 11 à Villemomble ne figure pas sur la carte. La gare située au niveau du château de Villemomble impactera Le Raincy.

Les effets de l'arrivée du Grand Paris Express sur les flux de circulation automobile et du prolongement de la ligne RER E jusqu'au quartier d'affaires de la Défense ne sont pas développés.

##### Création de zone de rencontre page 148

La définition de « zone de rencontre » est à compléter.

##### Le stationnement page 150

L'évolution des besoins de stationnement à la gare RER du Raincy-Villemomble est à considérer en prenant en compte la création des gares du Grand Paris Express dans les communes voisines.

##### Carte des liaisons douces page 153

Les aménagements sur les continuités douces sont à préciser.

#### **Etat initial de l'environnement**

##### L'analyse paysagère

##### Les espaces verts privés page 165

Les espaces verts du lycée Albert Schweitzer privés mais accessibles aux lycéens ne sont pas mentionnés ici.

### Carte page 166

L'emplacement et la direction des cônes de vues ne figurent pas sur la carte. Ils permettraient de situer les terrains depuis lesquels ces vues remarquables sont observables, notamment la parcelle AC 136.

### Les nuisances

#### Les pollutions électromagnétiques page 181

La commune prend cette question en compte, ce qui est à souligner.

Les nuisances lumineuses ne sont pas traitées.

### Le diagnostic environnemental

#### Carte des ZPS sites de Seine-Saint-Denis page 216

Le parc du Montguichet, qui figure sous le nom de « Coteaux du Beauzet » en page 238, n'est pas indiqué sur la carte. La carrière de l'ouest à Gagny, limitrophe du Raincy, qui figure page 236 sous le nom « boisement des grands coteaux », sur laquelle la nature a repris ses droits, qui jouxte la Dhuis et qui fait partie intégrante de la trame verte, n'est pas indiquée.

#### Carte des espaces non-urbanisés à préserver en Seine-Saint-Denis page 234

Cette carte devrait être présentée à une échelle qui permette une meilleure lecture sur le secteur du Raincy.

Il est à noter que le MOS classe une partie de la carrière de l'ouest à Gagny en forêt.

#### Réservoirs de biodiversité à l'échelle locale page 236

Il manque une partie du texte avant le mot « naturels ».

#### Trame verte et bleue page 238

Il manque une partie du texte à la fin du premier paragraphe.

### **Demandes de modifications**

EnDeMa93 demande que la parcelle AC 136 au-dessus du cimetière soit classée en N. Elle s'inscrit dans le corridor écologique de la trame verte et dans la politique de préservation des cônes de vues.

EnDeMa93 demande que les mesures en faveur du développement des déplacements doux soient plus volontaristes et détaillées.

### **Avis de l'association**

**EnDeMa93 émet un avis favorable.**